

Pour diffusion immédiate

Problèmes de pression d'eau : Les mesures nécessaires sont appliquées

SAINT-CONSTANT, le 11 juillet 2018 – Suite au problème de pression d'eau des derniers jours, la Ville de Saint-Constant tient à communiquer l'état de la situation à ses citoyens.

Les faibles quantités de précipitations reçues au cours des dernières semaines, jumelées aux chaleurs accablantes, ont entraîné une surutilisation du réseau d'aqueduc. Conséquemment, une baisse de pression importante a été observée sur tout le réseau, baisse qui se fait particulièrement ressentir dans le secteur près de la gare Sainte-Catherine, qui compte plusieurs immeubles à étages.

Outre la surutilisation, un problème plus profond de capacité du réseau explique le manque de pression. Afin de résoudre cette problématique, un Plan intermunicipal d'aqueduc, incluant les villes de Candiac, Delson, Sainte-Catherine et Saint-Constant, a été adopté. Ce plan prévoit la construction d'une nouvelle conduite intermunicipale de 500 millimètres de diamètre dédiée au réservoir Saint-Régis, le surdimensionnement de la conduite Georges-Gagné et le bouclage du réseau de Saint-Constant à l'intersection de la montée Saint-Régis et de la rue Sainte-Catherine.

Ces travaux, gérés par la Ville de Candiac, ont débuté le 16 avril dernier et devraient se compléter d'ici la fin du mois de juillet. Lorsque les travaux seront terminés, les chances que de tels problèmes de pression d'eau surviennent seront grandement diminués.

Interdiction d'arrosage

Entre temps, et en raison de la canicule qui semble vouloir se poursuivre, la Ville de Saint-Constant désire aviser ses citoyens qu'il est interdit d'arroser jusqu'à nouvel ordre.

Par conséquent, l'interdiction s'applique aux :

- Haies, pelouses, arbustes;
- Nettoyage des voitures, entrées, patios, trottoirs et murs extérieurs;
- Remplissage de piscine.

Cet avis entre en vigueur dès maintenant et sera maintenu jusqu'à nouvel ordre. Des inspections régulières sont faites et des avis seront remis aux fautifs. Une agence de sécurité a d'ailleurs été mandatée à cet effet et un agent patrouille le territoire dans un véhicule identifié. En cas de récidive, des amendes s'appliqueront.

Notez bien que les camions de la ville qui effectuent des travaux d'arrosage utilisent de l'eau non-potable.

La Ville tient à remercier tous ses citoyens de leur précieuse collaboration dans ces circonstances exceptionnelles.

-30-

Source : Service des communications
Ville de Saint-Constant
450 638-2010, poste 7460
communication@saint-constant.ca